Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité**

11 JUIN 2003

Direction
régionale du travail,
de l'emploi
et de la formation professionnelle
des Pays-de-la-Loire

**Service Régional de Contrôle**

Atlantica II,
26 boulevard Vincent-Gâche
B.P. 46339
44263 Nantes cedex 2

Téléphone 02 40 41 72 62

02 40 41 72 65
Télécopie 02 40 89 22 44

*Internet :* www.
drtefp-paysdelaloire.travail.gouv.fr

*Services d'information du public :*
Info Emploi : 0 825 347 347
(0,15 /min)
3615 *Emploi* 0,15 /min
(Modulo 0,08 /min)
*Internet :* www.travail.gouv.fr

Le Chef du Service Régional de Contrôle
de la Formation Professionnelle
des Pays de la Loire

à

BG OUEST

2 RUE ROBERT LE RICOLAIS

BP 5012

44086 NANTES CEDEX

Nantes, le 2 JUIN 2003

Ref : / n° 248

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article du décret N° 2002-1176 du 17 septembre 2002, vous avez bien voulu m'adresser les renseignements nouveaux exigés par l'article L. 920-4 du Code du Travail et les dispositions dudit décret.

Après vérification de ces renseignements, vous êtes réputé avoir souscrit à la déclaration d'activité des prestataires de formation prévue par l'article L. 920-4 du Code du Travail.

En conséquence, je vous confirme votre numéro d'enregistrement en tant que prestataire de formation :

52 44 00379 44

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Régional de Contrôle
de la Formation Professionnelle
des pays de la Loire

C. POULMARC'H